

## Atelier global du CIR

### Points de discussion

#### Luisa E. Bernal – Séance 2 sur l'intégration du commerce

Merci Monsieur le Président,

Cette séance porte sur la question de l'intégration du commerce et sur le rôle que le Cadre intégré renforcé peut jouer en aidant les PMA à intégrer le commerce dans leurs plans nationaux de développement.

Il s'agit en effet d'une question fondamentale qui préoccupe également les pays partenaires et les partenaires de développement, comme l'attestent les nombreuses références à l'importance de l'intégration du commerce faites au cours des deux journées de discussion qui ont eu lieu dans le cadre de l'examen global de l'Aide pour le commerce qui vient de s'achever.

Cela est compréhensible car des réformes commerciales isolées, en particulier dans les PMA, ne donneront pas les résultats escomptés en matière de développement et peuvent même avoir des conséquences négatives. En revanche, un cadre de développement de portée générale assure l'ancrage nécessaire pour déterminer la façon la plus appropriée de concevoir et d'échelonner les mesures de réforme commerciale.

Je vais faire trois observations principales en m'appuyant sur les travaux d'analyse effectués par le PNUD qui ont un rapport avec ces discussions et avec les délibérations qui ont eu lieu dans le cadre de l'examen de l'Aide pour le commerce.

**La première observation que je souhaite faire est que l'intégration du commerce a lieu à divers degrés dans les pays en développement en général, et dans les PMA en particulier.** Le rapport intitulé "L'Aide pour le commerce: panorama 2009" semble indiquer que les pays partenaires sont de plus en plus conscients du fait que le commerce peut jouer un rôle positif dans la croissance économique et dans la lutte contre la pauvreté. En outre, Dorothy Tembo, Directrice exécutive du CIR, a indiqué, au cours de l'examen de l'Aide pour le commerce, que sur les 31 PMA qui avaient répondu au questionnaire sur l'Aide pour le commerce, 17 avaient déclaré avoir intégré le commerce dans leurs plans nationaux de développement, et tous l'avaient intégré dans un instrument de politique, comme les politiques sectorielles, les budgets annuels, etc.

Ces évaluations vont dans le sens des conclusions des travaux d'analyse effectués par le PNUD l'année dernière, qui consistaient à examiner le volet commercial des 72 DSRP disponibles en avril 2008. Nous constatons que, dans l'ensemble, les DSRP visés par l'étude abordent les questions commerciales et leur lien avec la pauvreté. De plus, les DSRP les plus récents comportent en général un volet commercial plus important, et le deuxième DSRP d'un pays a des chances de mieux intégrer les considérations commerciales et les questions de réduction de la pauvreté que le premier.

Ces résultats appellent cependant deux réserves importantes. La première est que, dans l'enquête sur laquelle se fonde l'analyse, le seuil permettant d'obtenir des résultats positifs est peu élevé. La deuxième, qui est la plus importante, est que l'analyse dans les DSRP des interactions entre le commerce et la réduction de la pauvreté reste générale. La plupart des DSRP reconnaissent que le commerce peut contribuer à la croissance économique et que celle-ci peut elle-même contribuer à la réduction de la pauvreté. Mais ils comprennent moins bien comment les avantages du commerce pourraient être mieux répartis et le cercle vertueux qui pourrait être créé si la réduction de la pauvreté génère des échanges. La plupart des DSRP établissent bien un lien entre le commerce et la faiblesse des revenus, mais ils s'intéressent moins à la manière dont le commerce peut agir sur d'autres aspects de la pauvreté comme les risques, l'accès aux services, la participation et l'autonomisation.

Ces constatations montrent donc qu'il est nécessaire de procéder à une analyse plus fine ou plus approfondie des liens entre le commerce et la réduction de la pauvreté pour éclairer le volet commercial des plans nationaux de développement, tout en tirant parti de la meilleure connaissance, dans de nombreux PMA, du rôle que le commerce peut jouer dans la réduction de la pauvreté.

Comme le DSRP, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) constitue un moyen d'intégrer le commerce au niveau national. Ce point sera examiné de plus près au cours de la séance 6. Par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des Chefs de Secrétariat, le PNUD s'efforce actuellement, avec les équipes de pays de l'ONU, d'intégrer dans l'UNDAF les interventions liées au commerce.

**La deuxième observation que je souhaite faire est que les PMA doivent piloter et s'appropriier le processus d'intégration du commerce, comme cela a été souligné aussi pendant l'examen global de l'Aide pour le commerce.** Dans ce contexte, l'appropriation n'est pas limitée aux seules entités gouvernementales, mais elle concerne un large groupe de parties prenantes dont la contribution est nécessaire pour mener convenablement le processus de formulation et d'application de la politique commerciale et assurer sa pleine intégration dans les stratégies nationales de développement: le secteur privé; les groupes de femmes de la société civile; les universités et les groupes de réflexion; les parlementaires; etc. Chacun de ces acteurs apporte une perspective et des connaissances particulières qui enrichissent le débat et éclairent la formulation des politiques. La gestion d'un processus de consultations ouvert ne facilite pas nécessairement l'intégration du commerce, mais peut contribuer à la viabilité des efforts en créant une culture de participation, et peut assurer ainsi le succès de l'intégration à terme.

**Cela m'amène au troisième point de mon intervention, qui concerne l'importance du renforcement des capacités pour aider les PMA à s'appropriier le processus d'intégration du commerce et le programme d'Aide pour le commerce dans son ensemble.** Bon nombre des PMA qui ont répondu à l'enquête sur l'Aide pour le commerce ont indiqué qu'ils voudraient que les donateurs mettent davantage l'accent sur le renforcement des capacités. Le Cadre intégré renforcé est bien placé pour faciliter leur action car l'un des éléments clés du "renforcement" du programme consiste à renforcer les capacités au niveau national pour piloter le programme sur le commerce et le développement. Les projets de la catégorie 1 financés dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR visent à apporter un soutien temporaire au renforcement de ces capacités et à élaborer les cadres institutionnels nécessaires pour soutenir les efforts à long terme.

Bien que la forme concrète des arrangements institutionnels soit spécifique à chaque pays, le programme prévoit que les points focaux du CIR, convenablement épaulés par une unité de mise en œuvre, joueront un rôle de sensibilisation important et prendront des initiatives pour faire avancer le processus d'intégration. Le Comité directeur est un autre élément important de la structure de direction du programme au niveau national. Il est censé réunir régulièrement les représentants de gouvernements, les autres parties prenantes nationales et les donateurs pour examiner la mise en œuvre du CIR, identifier des projets à financer, etc. Toutefois, le programme du Comité peut être élargi pour définir une stratégie en vue de faire avancer le processus d'intégration du commerce, et pour identifier des points d'entrée pour l'avancement de ce programme. Il est très important d'assurer la participation au Comité directeur des fonctionnaires responsables des plans nationaux de développement et de veiller à la participation active du secteur privé.

L'EDIC et ses mises à jour constituent un outil important pour faciliter l'intégration du commerce au niveau des politiques – l'EDIC fournit un cadre d'analyse qui permet de guider le processus d'intégration. Toutefois, la synchronisation de la préparation de l'EDIC ou de ses mises à jour et des plans nationaux de développement reste un des problèmes de l'intégration du commerce.

Les travaux d'analyse du PNUD sur l'intégration du commerce fournissent une base circonstanciée permettant d'affirmer que le Cadre intégré a eu une influence sur le volet commercial des DSRP. Nous sommes cependant arrivés à la conclusion que la réalisation d'une EDIC n'est pas

une condition nécessaire, ni suffisante, pour améliorer ce volet. Nous estimons néanmoins que le processus de l'EDIC peut aider les pays qui sont déjà acquis à l'idée de l'intégration du commerce à assurer plus efficacement cette intégration. Les éléments renforcés du CI peuvent permettre de tirer davantage parti des efforts initiaux de manière à en assurer la viabilité à long terme.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du CIR est également un élément important du programme pour soutenir l'intégration. Le suivi et l'évaluation aideront les parties prenantes au niveau national à rester concentrées sur les résultats, ce qui favorisera un engagement continu.

Je termine en vous invitant tous à considérer les propositions de projets relevant de la catégorie 1 du Fonds d'affectation spéciale dans le contexte stratégique plus large du processus d'intégration. Bien qu'ils soient plus difficiles à évaluer, les résultats de ces projets seront probablement plus importants à long terme pour le succès du programme et de l'ensemble de l'agenda commercial au niveau national.

Merci de votre attention.

---